



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 06 DU 16/10/2025

Page 1 sur 3

NIVEAU COMPETITION	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	AMENDE FINANCIERE
U17 D1	ENT. AVENIR 79 /VV/USP	3 MATCHS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
U17 D1	MONCOUTANT SA	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
U17 D1	ECHIRE ST GELAIS	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
U17 D2	GJ EVSABB	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
U17 D2	BEAUVOIR SUR NIORT	3 MATCHS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
U15 D1	BRESSUIRE FC	2 MATCHS + 2 MATCHS AVEC SURSIS	COMPORTEMENT BLESSANT ENVERS OFFICIEL	JOUEUR	44 € + 17 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres

23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort

05.49.79.18.52

district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 06 DU 16/10/2025

Page 2 sur 3

COUPE DES DEUX-SEVRES	INTERBOCAGE FC	5 MATCHS DONT L'AUTOMATIQUE ET DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS AU FICHER	COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX **	JOUEUR	44 € + 20 €
COUPE DES DEUX-SEVRES	NUEILLAUDIERS	L'AUTOMATIQUE	ANEANTISSEMENT SANS INCIDENCE SUR LE RESULTAT	JOUEUR	44 €
COUPE DES DEUX-SEVRES	AIRVO	4 MOIS + 2 MOIS AVEC SURSIS	COMPORTEMENT INTIMIDANT ET MENAÇANT ENVERS OFFICIEL EN DEHORS DE LA RENCONTRE	DIRIGEANT LICENCE	600 € + 100 €
COUPE DES DEUX-SEVRES	AIRVO	RAPPEL A L'ORDRE	EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE DES LE COUP DE SIFFLET FINAL	CLUB	/
COUPE DES DEUX-SEVRES	BRULAIN ES	2 MATCHS DONT L'AUTOMATIQUE SUITE AU RAPPORT DE L'ARBITRE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
COUPE DES DEUX-SEVRES	ST MARTIN LES MELLE	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
COUPE SABOUREAU	PAYS THENEZEEN	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 06 DU 16/10/2025

Page 3 sur 3

COUPE
SABOUREAU

TERVES ESP

3 MATCHS

FAUTE GROSSIERE

JOUEUR

44 €

**** La commission rappelle également à l'ensemble des licencié(e)s, à titre pédagogique et instructif, que l'utilisation d'une langue étrangère dans un contexte de tension ou de conflit peut être perçue comme un acte d'exclusion.**

En effet, **s'adresser à autrui dans une langue qu'il ne comprend pas, notamment pour exprimer de la colère, pour rabaisser, humilier, exclure ou insulter, peut être assimilé à un comportement discriminatoire** au sens des règles éthiques et disciplinaires en vigueur.

La commission souligne que **l'incompréhension linguistique crée un sentiment d'exclusion et de mise à l'écart**, contraire aux valeurs de respect, d'équité et de fair-play que tout licencié se doit de promouvoir, sur et en dehors du terrain.

À ce titre, la commission tient à sensibiliser l'ensemble des licencié(e)s sur le fait que tout comportement à caractère discriminatoire est sévèrement sanctionné par le règlement disciplinaire de la FFF.

La commission comprend que la passion du jeu puisse parfois prendre le pas sur la raison, mais rappelle que cela ne saurait en aucun cas justifier des propos ou attitudes contraires aux valeurs de **respect, de tolérance et de fair-play** qui fondent notre sport. Elle appelle donc chacun(e) à faire preuve de **retenue, de maîtrise et de discernement** dans leurs paroles et comportements, **en toutes circonstances**, sur et en dehors du terrain.

